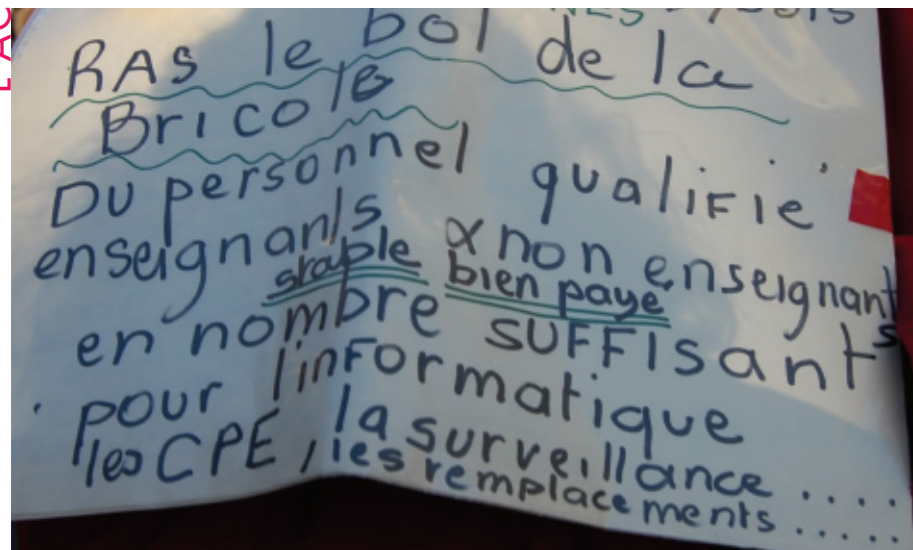


## Réformes : attention dangers sur l'Education et la Fonction Publique.



**1** Depuis janvier, les mouvements sociaux s'enchaînent. Les gilets jaunes continuent de se mobiliser et en parallèle des manifestations se développent sur la question climatique. À Créteil, fait notable, les assemblées intersyndicales réunissent régulièrement les délégué-e-s des établissements afin de coordonner les initiatives prises. Le mardi 19 mars, une mobilisation interprofessionnelle de grande ampleur a eu lieu et les actions se multiplient dans les collèges et les lycées : "20/20", démissions de professeur-e-s principaux/pales, boycott des bacs blancs, des dispositifs « devoirs faits », conseils de classes silencieux, occupations nocturnes... Tout marque le rejet de la réforme de la fonction publique et de la Loi Blanquer. Pourtant, le gouvernement accélère son programme de réformes et attaque les fonctionnaires : il s'agit de réduire leur nombre, ne pas augmenter leurs salaires, détruire le paritarisme, recourir de plus en plus au contractuel-le-s et développer l'individualisme et la concurrence.

Le projet de réforme de la fonction publique attaque de front les droits des personnels et de leurs représentant-e-s. Ce projet brutal piétine les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, et avec eux la conception d'un-e fonctionnaire citoyen-ne au service de l'intérêt général opposée à celle d'un-e fonctionnaire « aux ordres ».

Le modèle social français et la garantie de neutralité des agent-e-s publics/ques sont dans le viseur. C'est aussi le renoncement à faire évoluer la fonction publique alors que le besoin en services publics est largement exprimé, en particulier en tant que garants de l'égalité entre les populations et les territoires.

Pour la rentrée 2019, le Rectorat continue à supprimer des postes et à recourir excessivement aux heures supplémentaires qui masquent les besoins en recrutement tout en dégradant les conditions d'exercice des enseignant-e-s et les conditions d'étude des élèves. Alors que le second degré compte 33 000 élèves de plus depuis 2013 dans l'académie, la dotation en CPE, infirmier-ère-s, assistant-e-s sociaux-ciales, PsyEn EDO est toujours insuffisante et le nombre de postes d'enseignant-e-s est en baisse, notamment en LP.

Le SNES FSU Créteil apporte un soutien inconditionnel aux actions concernant la notation (20/20, non remplissage des bulletins...) et défendra les collègues contre les pressions. Nous appelons à intensifier les mobilisations avec les parents, avec les élèves jusqu'à l'abrogation des réformes des lycées, le retrait de la loi dite « école de la confiance » et du projet de loi sur la fonction publique.

◆ EMILIE CLAIR, MARTINE CLODORE, MATHIEU LOGOTHETIS

## Le mouvement intra 2019 est encore sous le contrôle des CAP



« Le travail des élu-e-s du SNES garantit l'égalité de traitements de tous. »

◆ ADRIEN BERCHER, EMILIE CLAIR

## M. Blanquer désire un observatoire de nos salaires : aidons-le.

**3** En septembre 2018 puis en février 2019, après avoir à nouveau gelé le point d'indice des fonctionnaires, retardé les mesures PPCR, relancé les HS (« travailler plus... »), constaté la difficulté de recrutement, le ministre de l'Éducation annonce la mise en place d'un observatoire des rémunérations et du pouvoir d'achat des professeurs. Aidons-le !

Après de longues études (bac + 5), les enseignant-e-s exercent dans des conditions dégradées et voient depuis plusieurs années leur pouvoir d'achat fondre. Depuis dix ans le point d'indice quasi gelé et l'augmentation de la retenue pour pension, nous ont fait perdre deux mois de salaire par an.

En 1980, les débutant-e-s gagnaient deux fois le SMIC, en 2019 c'est 1,3 fois. Dix ans de carrière plus tard, ces mêmes enseignant-e-s ne gagneront que 239 € de plus !

Désormais, les jeunes professeur-e-s sont éligibles à la prime d'activité et depuis 2008 de plus en plus de personnels perçoivent l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) car leur traitement indiciaire brut (TIB) a évolué moins vite que l'inflation sur quatre ans.

En Île-de-France, un-e certifié-e avec dix ans de carrière (2306 € mensuel brut + primes et HSA) pourra s'acquitter d'un loyer entre 550 € et 650 € pour un logement de 20 à 38 m<sup>2</sup> maximum. Jean-Michel Blanquer a-t-il vraiment besoin d'un observatoire pour réaliser à quel point la profession s'est paupérisée ?

◆ MARTINE CLODORE, MATHIEU LOGOTHETIS



## 2<sup>ème</sup> heure sup. : travailler plus pour gagner moins !

**4** Pour le ministère, revaloriser le salaire des professeur-e-s, c'est leur imposer plus de travail à un taux horaire moins élevé ! Rappelons que la durée de travail hebdomadaire moyenne des professeur-e-s est déjà de plus de 42 heures (source ministère). Rappelons que certains personnels n'ont pas le droit aux HSA (documentalistes, CPE...). Rappelons aussi que la 1<sup>ère</sup> heure supplémentaire est moins bien payée qu'une heure poste, et que la 2<sup>ème</sup> est payée 16,7% de moins que la première.

Sachant que les hommes acceptent plus d'HSA que les femmes, augmenter la proportion d'HSA accentuera donc des inégalités salariales femmes/hommes déjà existantes.

Ainsi, pour ne pas recruter à la hauteur des besoins, le gouvernement transformera à la rentrée 2 085 postes en

heures supplémentaires et annonce d'ores et déjà que les collègues devront accepter plus d'HSA, quitte à obliger les dernier-e-s arrivé-e-s à effectuer leur service sur plusieurs établissements.

Ce sont donc les élèves qui payeront le prix de cette gestion technocratique avec toujours moins d'adultes au sein des établissements, des adultes mis en concurrence et moins disponibles pour les accompagner du fait de la dégradation de leurs conditions de travail.

◆ BIANLINE PAULET, GRÉGORIE THUIZAT



## Mutations intra TZR : formulez des préférences !

**5** Lors des mutations intra-académiques, il convient de distinguer « vœux » et « préférences ». Les « vœux » sont des demandes de poste fixe : seul-e-s les collègues souhaitant changer de poste doivent formuler des vœux au moment de l'intra. Les collègues, déjà TZR, souhaitant rester TZR dans leur zone ne doivent pas formuler de vœux : ils/elles sont déjà titulaires de leur zone de remplacement. Par contre, tou-te-s les TZR actuel-le-s doivent formuler des « préférences » dans leur zone de remplacement : si vous ne formulez pas de vœux, ou si n'obtenez pas de poste fixe, c'est à partir de ces préférences que vous serez affecté-e lors de la phase d'ajustement des TZR pour vos remplacements de l'an prochain. Ces préférences sont à formuler au moment de l'intra, par le serveur SIAM, onglet « saisissez vos préférences pour la phase d'ajustement ». Attention à ne pas formuler des préférences trop restrictives ; nous conseillons généralement de formuler une préférence « établissement », puis deux préférences « commune », et enfin deux préférences « groupement de communes ». Afin que les commissaires paritaires puissent suivre vos demandes au moment de la phase d'ajustement des TZR, pensez à envoyer une copie de vos préférences au secteur TZR du SNES-FSU Créteil en juin : tzt@creteil.snes.edu

◆ HÉLÈNE BOYER, ALEXANDRE CASATI

« Ne formulez pas de préférences trop restrictives »





## Réforme de la fonction publique : menaces sur les CHSCT

**6** Alors que les Comités Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail ont été créés il y a moins d'une décennie, leur existence est remise en cause. Le projet de loi de la réforme de la fonction publique prévoit la fusion des CHSCT académiques et départementaux avec les comités techniques. Ce projet mettrait à mal le contrôle par les représentant-e-s des personnels des obligations de l'employeur et restreindrait leur possibilité d'intervention pour l'amélioration des conditions de travail et la protection de la santé.

Une représentation des personnels restreinte ne pourrait suivre aussi efficacement les nombreuses situations signalées à cette instance. Pour exemple, lors du dernier CHSCT 93 : 97 signalements techniques (problèmes bâtimentaires, question d'amiante...) étaient suivis, 23 pour des établissements du second degré et 76 signalements de risques psychosociaux (RPS), 26 dans le secondaire ; les représentant-e-s des personnels ont abondé cette liste.

Chaque année, 5 à 6 visites d'établissements sont programmées en moyenne pour chaque CHSCT. Les représentant-e-s des personnels (la FSU est majoritaire dans ces instances) suivent les situations, conseillent les collègues, peuvent les rencontrer en tant que représentant-e-s des personnels dans leurs établissements, les aident à faire des saisines des CHSCT, participent par leur expertise à l'élaboration de brochures d'information.

N'hésitez pas à nous contacter sur le site du SNES Créteil : <https://creteil.snes.edu/les-delegations-sont-les-suivantes-CHSCTA.html>

♦ MARIE KARAKILLO, VÉRONIQUE PABIAN

## Le salaire au mérite : une arnaque.

**7** Le Blanquer macronien, après le sarkozyste, brandit l'illusion d'une rémunération au mérite. C'est une attaque insidieuse. En effet, avec l'empilement des tâches et le recul du pouvoir d'achat, chacun-e espérera qu'enfin son engagement sera considéré à sa juste valeur. Et beaucoup seront déçu-e-s. Parce que la notion de mérite dépendra de ce que les chef-fe-s, les IPR en penseront ou de ce que certains chiffres donnent à lire. Souvenons-nous des dégâts de la politique sarkozienne du chiffre dans la police nationale (cf. les travaux de Jean-Hugues Matelly). Notre mérite, ce sera de répondre à des objectifs chiffrés, dictés d'en haut, sans prendre en compte ni l'intérêt des élèves, ni la charge de travail. Pire encore, la rémunération au mérite est un piège parce qu'elle se fait sur une enveloppe fixe, contrainte par le budget indépendamment des « mérites » des un-e-s et des autres. Comme osait le dire un IPR lors d'une CAPA à propos d'un collègue irréprochable, à deux ans de la retraite, à qui on refusait la Classe Exceptionnelle :



♦ JEAN-MICHEL GOUZOU

« il n'a pas démerité mais d'autres ont plus mérité que lui ». Regardez déjà les déçu-e-s des rendez-vous de carrière dont les « Excellent » des IPR sont devenus des « satisfaisant » rectoraux. Il n'est qu'à voir là où ce type de rémunération se pratique déjà : les personnels de direction !

Dans « Nouveau management public & éducation », Eric Mansencal, du SNUPDEN, explique : leur prime de résultats s'établit entre 0 et 6000 € tous les trois ans selon les objectifs de leur lettre de mission. Pour 2016, UN SEUL chef a touché 6000 € sur toute la France. En conséquence, « la prime au mérite entraîne donc plus de ressentiments chez ceux et celles qui s'investissent que de motivation ».

N'attendez pas d'être déçu-e, combattons la rémunération au mérite.

## Vos rendez-vous

- ▲ Du 14 mars au 4 avril : Campagne de mutations intra-académiques
- ▲ 28 mars : Stage TZR (Arcueil)
- ▲ 16 avril : Stage "nouveaux programmes d'histoire-géographie" (SNES national)
- ▲ 2 avril : Stage "des devoirs oui, des droits aussi" (SNES national avenue d'Ivry - Paris 13ème)
- ▲ Du 20 au 24 mai : Groupe de travail barème mutations intra-académiques
- ▲ En mars-avril : Campagne promotion classe exceptionnelle (voir sur le site du SNES Créteil pour les dates)
- ▲ 9 avril : Date limite de confirmation des demandes de mutations signées
- ▲ 26 mars : Stage "entrée dans le métier" (Arcueil)

Journal bimestriel  
 Prix : 2 euros  
 Abonnement : 10 euros  
 Directrice de publication : Martine Clodré  
 Relecture : Odile Marais  
 Graphisme : © Anne Vergoli  
 Maquette : SNES-FSU Créteil  
 Imprimerie : çava Expressions2  
 5 rue Guy Moquet - 95100 Argenteuil  
 CPPAP 0921506180  
 ISSN 275-9352 n°2016-23

SNES-FSU Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx  
 Tél. 01.41.24.80.54



- 1 L'ACTUALITÉ**  
Réformes : attention dangers sur l'éducation et la FP
- 2 LES PERSONNELS**  
Intra 2019 : encore sous le contrôle des CAP
- 3 LES PERSONNELS**  
M. Blanquer désire un observatoire de nos salaires.
- 4 LE MÉTIER**  
2ème HS : travailler plus pour gagner moins.
- 5 LE MÉTIER**  
Mut. intra TZR : formulez des préférences !
- 6 LA VIE DU SNES**  
Réformes de la FP : menaces sur les CHSCT
- 7 À VENIR**  
Le salaire au mérite : une arnaque.
- 8 À VOS AGENDAS**  
Vos rendez-vous